

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS (à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)
(entrée L.21)
 1001 Rue : *des Texonnes* n° : *1001* tronçon :

NATURE DES TRAVAUX
Scellement d'un tronçon d'assainissement

Travaux exécutés par une entreprise
 Permission de voirie : N° : Date :
 Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud
 Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)
 Du : *22.10.2018* Au : *26.10.2018*

MODE D'EXPLOITATION			
TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE
 Nom et adresse de l'entreprise : *PIERCY TP Rd de Lunéville 51100 SARREBOURG*
 Personne responsable du chantier : *PIERCY Stéphane*
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : *06 08 16 63 49*
 Maître d'œuvre / d'ouvrage : *G.S.M.S.*
 Date : *26.09.2018*
 Signature / cachet : 

Entreprise : *PIERCY TP*
 Date : *27.09.2018*
 Signature / cachet : 
PIERCY B.T.
Statut : Gérant de 10 21000 euros
RUE DE LUNÉVILLE, B.P. 401
57403 SARREBOURG Cedex
Tel : 03 87 03 18 3
Fax : 03 87 27 60 31


Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui Oui, avec les restrictions suivantes : Non, au motif suivant :

Aucune permission de voirie n'est délivrée
 Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 Autre :

A Sarrebourg, le *01/10/2018*
 Signature / cachet : *Roland Klein*

Pour le Maire
 L'adjoint délégué

 Roland KLEIN